



Dijon, jeudi 7 juillet 2022

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2022/04028

Pris en application :

art. A 4241-26 du CT (mesures temporaires)

Feux d'artifices (Commune de REMIGNY)**FEUX D'ARTIFICES****Appel à la vigilance (tous les usagers - dans les deux sens)**

- à partir du 08/07/2022 à 09:00 au 10/07/2022 à 00:30o **Canal du Centre**

entre les pk 22.407 (Pont de Remigny) et pk 22.800 - Tout le chenal

Commentaire :

La mise en place des feux sera effectuée à partir du 8 juillet. Un appel à la vigilance est demandé aux usagers de la voie d'eau lors du passage à proximité des personnels et des éléments techniques.

Les feux seront tirés le 9 juillet entre 21h00 et 00h30. Pour des raisons de sécurité, le stationnement sur la partie du canal concerné est interdit pendant cette période.

Service(s) à contacter :

Direction territoriale Centre-Bourgogne, Chemin Jacques de Baerze, CS 36229, 21062 DIJON CEDEX

Tél : 03.45.34.13.00 - Fax : 03.45.34.12.99

UTI Saône-Loire, 1, rue George Feydeau, 71100 CHALON-SUR-SAONE

Tél : 03 58 09 01 38 - Fax : 03 58 80 70 29

Date limite d'affichage :

11/07/2022

Cadre d'astreinte

Signé

David MICHEL